

COVID-19 Projet d'Assistance Financière de Bred (Vanuatu) Limited



Cher(e)s Client(e)s de la Banque BRED,
Le véritable impact financier de cette
épidémie se fera sentir au cours des prochains mois.
Dans cet esprit, la Banque Bred offre un soutien
financier à ses clients, dont les détails sont
présentés ci-dessous:

✪ Soumis aux termes et conditions de la Banque.



Banking made easy.

BRED
BANK

VANUATU

POUR LES PARTICULIERS AYANT DES PRETS

PRETS PERSONNELS (sont inclus - les prêts immobiliers, prêts terrains résidentiels, prêts véhicules, prêts à la consommation – sans garantie ou avec garantie/garantie partielle).

- ✓ Les remboursements de prêt sur capital et intérêts sont différés pour une période de six mois. Durant cette période, les clients ne feront pas de paiement sur le capital de leur prêt et le montant des intérêts courus sera ajouté au solde du prêt, après chaque échéance.
- ✓ La Banque prolongera la durée du prêt de 6 mois par rapport à l'échéance d'origine, de sorte qu'après la période d'ajournement, le montant du remboursement du prêt ne sera pas substantiellement modifié.
- ✓ Notez que cette mesure est automatiquement appliquée à **tous les clients particuliers disposant d'un prêt personnel**, à compter du 1^{er} avril 2020.
- ✓ Les clients qui ne souhaitent pas de ce soutien doivent formellement en aviser la Banque avant le mercredi 8 avril 2020. Il n'est pas nécessaire de contacter la banque pour pouvoir bénéficier de cette assistance financière, veuillez seulement nous contacter dans le cas contraire.

- ✓ La Banque se réserve le droit exclusif de modifier ce programme de soutien financier pour les prêts personnels au cas par cas. Dans ce cas la Banque vous avisera.
- ✓ Toute demande de nouveau prêt durant cette période d'assistance sera analysée au cas par cas. Les nouveaux prêts liés directement à cette épidémie COVID-19 seront exonérés de frais de dossier.

POUR LES CLIENTS ENTREPRISES AYANT DES PRETS

TOUS LES PRETS ENTREPRISES

- ✓ Des solutions personnalisées peuvent également être proposées inclut la possibilité de différer les remboursements de prêt sur capital et intérêts pour une période de six mois et de prolonger la durée du prêt de six mois.
- ✓ Pour les facilités de découvert, des options sont également offertes.
- ✓ Certains Prêts Entreprises peuvent être sujets à des conditions d'acceptation préalables.
- ✓ Toute demande de nouveau prêt durant cette période d'assistance sera analysée au cas par cas. Les nouveaux prêts liés directement à l'épidémie COVID-19 seront exonérés de frais de dossier.



Nous vous prions de bien vouloir contacter votre chargé de compte pour toute demande relative aux points ci-dessus.

POUR LES AUTRES PRODUITS ET SERVICES BANCAIRES*

En plus des avantages ci-dessus, la Banque BRED offre ce qui suit:

DEPOTS A TERME



Aucun frais de rupture de contrat avant échéance du dépôt à terme ne sera prélevé dans le cas où la demande est liée à l'épidémie COVID-19 et ce à partir du 1^{er} avril 2020.

MONETIQUE



Aucun frais pour le remplacement de carte Smartcard ou de carte VISA ne sera prélevé en cas de perte liée à l'épidémie COVID-19 et ce à partir du 1^{er} avril 2020.

Nous encourageons vivement nos clients à s'enregistrer à notre service de Banque en ligne, à utiliser notre application mobile et à demander une carte Smartcard afin de pouvoir utiliser nos ATMs.

INSTRUCTIONS PERMANENTES



Aucun frais de modification ou d'annulation des instructions permanentes pour toute demande liée à l'épidémie COVID-19 et ce à partir du 1^{er} avril 2020.

**Ce projet d'assistance financière est valide pour six mois à partir du 1^{er} avril 2020.*

A PROPOS DES REMBOURSEMENTS DE PRET DIFFERES

- La Banque BRED offre à tout le monde la possibilité de différer les remboursements de prêt étant donné la sévérité de l'épidémie COVID-19 qui pourrait vous affecter soit directement ou indirectement.
- Le remboursement différé de votre prêt peut vous aider financièrement à surmonter cette épreuve étant donné que vous n'aurez pas à rembourser votre prêt en capital et intérêts durant cette période.
- Ce n'est pas une période sans intérêt. Les intérêts seront calculés et seront ajoutés au montant du capital du prêt à chaque date d'échéance. Le solde de votre prêt va donc augmenter du montant correspondant aux intérêts sur cette période et sera également pris en compte dans le calcul des intérêts futurs.